

Les moyens d'actions des syndicats : nos actions juridiques en cours

15 novembre 2013

**Intervention d'Olivier DEBESSE lors de la réunion d'information et d'échange
du 14 novembre 2013 dans le hall de la RUCHE, candidat pour les élections CE/DP**

http://www.travaillonsensemble.org/d99-te_2005/2013_elections_tcr/audio/PP10_2013-11-14_Les_moyens_d-action_des_syndicats.mp3

Travaillons ensemble pour la justice et le progrès social

Chers collègues,

La semaine prochaine, **du lundi 18 novembre à 8h00, ouverture du scrutin, à vendredi 22 novembre à 17h00, clôture du scrutin**, nous allons pouvoir voter pour les candidats présentés par les syndicats de Guyancourt en vue de renouveler l'instance du Comité d'Etablissement et celle des Délégués du Personnel.

La possibilité donnée aux travailleurs salariés de pouvoir voter pour leurs représentants dans les instances prévues par le Code du Travail, la Loi et la Constitution Française ne doit pas être galvaudée. **Au début du libéralisme économique, le droit de vote des travailleurs n'allait pas de soi.** C'est de hautes luttes que nos anciens l'ont obtenu, parfois avec l'appui d'employeurs éclairés qui avaient compris l'intérêt d'avoir comme interlocuteurs des employés capables de s'exprimer librement.

Pour ne pas dévaluer les élections professionnelles, je demande aux salariés de voter, car la pire des options est l'abstention.

Mais je vous pose la question, pour quelles listes allez-vous voter ?

Nos candidats se préoccupent de la liberté de vote. Mais cette liberté implique au moins quatre conditions :

1^{ère} condition : il n'y a pas de liberté de vote sans liberté d'information

Comment choisir si on ne connaît pas les positions et actions des syndicats qui se présentent à vos suffrages ?

C'est la raison pour laquelle nos candidats ont organisé depuis le 13 septembre une réunion des salariés dans le hall de la Ruche le vendredi (ou jeudi selon le calendrier), ce qui nous a permis de vous présenter notre programme, nos positions et exposer nos actions en cours. Toutes nos réunions ont fait

l'objet d'un tract diffusé le lundi suivant. Un fichier son au format MP3 est aussi accessible sur notre site de campagne : www.travaillonsensemble.org

Aujourd'hui, jeudi 14 novembre, nous en sommes à la 10^{ème} et dernière réunion d'information et d'échange. Outre les salariés, nous avons toujours invité les militants d'autres organisations syndicales. A part quelques participations sporadiques, nous regrettons l'absence des militants des autres syndicats. Auraient-ils reçu la consigne de ne pas venir ? Pourtant, le hall de la Ruche appartient à tout le monde !

En tout cas, **nos candidats, fidèle à leurs valeurs, auront tout fait pour assurer une expression collective libre** et pour donner aux salariés l'opportunité de débattre ensemble.

2^{ème} condition : les syndicats qui présentent des candidats doivent être libres et indépendants financièrement de l'employeur

Nous avons publié en octobre dans notre journal « Travaillons ensemble », les financements que donne Renault aux organisations syndicales. (Celles qui ont participé aux négociations de l'Accord de compétitivité). Ces financements sont légaux et réglementés par l'Accord d'entreprise du 23 juin 2000 et les avenants qui ont suivi. C'est ainsi que **les Délégués Syndicaux Centraux des organisations syndicales CGT, FO, CFDT et CFE-CGC reçoivent de Renault entre 60 000 et 90 000 euros par an** selon les résultats électoraux obtenus lors des élections des Comités d'Etablissement. **Leurs fédérations nationales perçoivent, tous les ans également, un chèque de 92 000 euros.**

Suite page suivante

Section syndicale

Renault Guyancourt et Aubevoie
1 avenue du Golf, 78084 GUYANCOURT Cedex
Tél : 06.98.05.13.80

<http://www.travaillonsensemble.org>

A cela, il faut ajouter **les jetons de présence d'un montant de 65 700 euros par an des administrateurs salariés au CA de Renault** que les administrateurs reversent à leurs organisations syndicales.

La transparence voudrait que l'emploi de ces sommes importantes soit communiqué aux travailleurs de Renault. A défaut, nous serions tentés de penser que **ces syndicats se sont affranchis des salariés qu'ils prétendent représenter et qu'ils préfèrent satisfaire la volonté de la Direction qui les financent.**

Les ressources de nos candidats proviennent, elles, exclusivement des adhérents cotisants. Pour satisfaire à l'obligation de transparence, sachez que les comptes 2012 ont été publiés sur le site des Journaux Officiels.

3^{ème} condition : les syndicats qui présentent des candidats doivent pouvoir AGIR

Nos actions auprès des Tribunaux, engagées certaines dès le lendemain des élections de 2009, et d'autres récentes et toujours en cours, témoignent que nos élus agissent :

1) Après les élections de 2009, nos militants sont allés au tribunal pour y **défendre la liberté syndicale** contre RENAULT et la loi de 2008 sur la représentativité qui impose un seuil de 10% pour qu'un syndicat soit représentatif. **Le mouvement syndical s'est construit en réaction aux lois injustes**, d'où notre implication.

2) Le 8 novembre 2011, nous avons été **intervenant volontaire auprès du TGI de Nanterre** sur l'action menée en référé par la CGT contre l'usage abusif fait par RENAULT du Compte Epargne Formation (CEF).

3) Le 20 mars 2012, **nous nous sommes porté partie civile auprès du TGI de Paris** dans l'affaire des 3 cadres injustement soupçonnés de corruption et finalement innocentés pour y représenter la communauté de travail.

4) Nous avons une contestation en cours portant sur les irrégularités relevées avant et pendant le scrutin **des élections au CA de Renault de 2012 au Tribunal d'Instance de Boulogne** par les mandataires de la liste **Travaillons ensemble.**

5) Nous avons déposé en 2013 une requête **au Conseil Constitutionnel** pour permettre aux salariés prestataires de pouvoir voter aux élections du CA, à l'instar des élections DP/CE. Après les jugements favorables du Tribunal d'Instance de Boulogne, puis de la Cour de Cassation, l'affaire a été portée au Conseil Constitutionnel (QPC-333) qui a refusé de reconnaître les droits des salariés prestataires ... la bataille n'est pas finie.

6) Une action en cours **aux Prud'hommes sur les congés** en soutien d'un salarié empêché de poser 10 jours de congés consécutifs en août 2012.

4^{ème} condition : l'employeur doit mettre en œuvre les dispositions requises

Nos négociateurs n'ont pas signé le protocole préélectoral. Outre qu'il comporte une clause d'une extraordinaire

prétention : « *Une réunion avec les organisations syndicales parties à la négociation du présent protocole a été au préalable organisée afin d'assurer leur parfaite information* » (article 3), la Direction de Renault n'a pas répondu aux multiples demandes que nous avons adressées par écrit à M. François Frenette, Directeur de l'Etablissement de Guyancourt.

Parmi les points soulevés : imprécisions sur les sociétés de prestations permettant à leurs salariés de se déclarer électeurs, vérification insuffisante des adresses postales (tant des Renault que des Prestataires), non prise en compte des salariés de Rueil qui vont rejoindre majoritairement Guyancourt en 2014.

Du fait de notre contestation au CA, Renault a préféré abandonner *Election Europe* et choisir *VOXALY*. Mais ce prestataire n'a toujours pas communiqué aux organisations syndicales le cahier des charges ni ne nous a permis de contrôler la qualité et la sécurité du système de vote.

Réflexions générales avant le vote

Pour être bien « pilotée », **une entreprise doit se doter d'une hiérarchie intermédiaire capable d'exprimer librement à ses supérieurs ce qu'elle pense de telle ou telle orientation.** Elle doit être un canal d'information qui doit fonctionner dans les DEUX sens, mais pas comme un outil d'asservissement ni dériver vers des formes totalitaires.

Pour être bien « pilotée », **une entreprise doit aussi favoriser une représentation syndicale libre et indépendante**, lui permettant, en cas de dysfonctionnement de son canal principal d'information qu'est sa hiérarchie, d'avoir au moins le canal de secours qu'est la représentation des salariés. Nous constatons que les conditions d'un dialogue libre et serein ne sont plus remplies chez Renault.

Lorsque tous les instruments de mesure sont débranchés du tableau de bord, **du fait de la dégradation du management** (heureusement, quelques hiérarchiques sauvent l'honneur) et **de la dénaturation de la représentation syndicale** (nos militants appellent les salariés à nous rejoindre pour organiser la résistance), comment les dirigeants peuvent-ils piloter l'entreprise sans l'envoyer dans le mur ?

Face aux menaces qui pèsent sur le devenir de Renault en France, sur nos compétences et nos emplois (la distinction artificielle de nos emplois en *cœur* et *non-cœur* de métier va, après les élections, se déployer avec toutes ses conséquences), et parce qu'il est très difficile de se faire entendre et respecter, seul face à l'employeur, **l'engagement des candidats de la liste : « Travaillons ensemble » est de vous assister et de vous protéger.**

Pour cela, donnez-nous les élus, tant au Comité d'Etablissement qu'en Délégués du Personnel dont nous aurons besoin pour remplir nos engagements.

Donnez de la voix, dès lundi 18 novembre : **VOTEZ** pour les candidats de la liste :

Travaillons ensemble

Ils sont là pour vous

Réagissez, envoyez-nous vos commentaires par mail : contact-tcr@travaillonsensemble.org